SECONDE LETTRE

DE M. DU PONT,

A M. PÉTION.

27 avril, de l'an IV.

La lettre que je vous ai adressée, monsieur, vous a paru *dégoûtante*, dites-vous, en y répondant. Je conçois en effet qu'elle a pu vous procurer quelques *dégoûts*, qui ont eu une grande utilité publique. Cette dernière était mon unique objet; seule aujourd'hui, elle peut me déterminer à vous écrire encore; car s'il ne s'agissait que de vous et de moi, je suivrais l'avis de vos lecteurs, en me dispensant de pousser plus loin notre correspondance.

Mais vous avez *la bonté*, dans une place qui ne présente que des devoirs publics, d'être volontairement, ou peut être, comme je suis très-disposé à le croire, *innocemment* l'agent d'un parti. Ce parti travaille depuis long-tems avec autant d'audace que d'activité à détruire la constitution, pour y substituer l'anarchie. Je ne puis, ne veux, ni ne dois, aucun des français fidèles à leur serment civique ne peut, ne doit, ni ne veut le souffrir. Nous sommes pour soutenir cette constitution *qui vous déplaît* (1), une imposante, une énorme majorité, une majorité sage, vertueuse, honnête, et ce que vous n'avez pas assez

---

(1) Voyez page 3 de M. Pétion.

appris, courageuse, qui veut *l'égalité*, *la liberté*, *la propriété*, *la sûreté*, la paix intérieure, le travail, l'abondance, et le respect pour les loix. Il faut que nous apprenions à la minorité insensée, turbulente, coupable, révoltée contre la constitution, que c'est en vain qu'elle tente de l'ébranler. Il faut que nous manifestions l'impuissance où elle est d'exécuter ses mauvais desseins, de consommer les crimes qu'elle médite; car cette impuissance augmentera dès qu'elle sera bien connue; car les bons citoyens seront invincibles, dès qu'il leur plaira de se compter.

Dans cette guerre, devenue indispensable, entre les défenseurs de la constitution et les usurpateurs de toutes les autorités publiques, ces derniers vous ont mis en avant, et vous y avez consenti. Si les inconvéniens de cette position vous deviennent personnels, prenez vous-en aux chefs sous qui vous combattez : instrument, subissez le sort comme la loi de vos maîtres; ils ne vous employent pas toujours avec adresse (2).

J'ai à les remercier, eux et vous, de ce que vous rappellez l'époque où je me suis opposé à l'établissement des assignats-monnaie, appliqués aux besoins ordinaires de la vie, le tems où j'ai proposé, avec M. *de Talleyrand*, alors évêque d'Autun, d'admettre la totalité des créances sur l'état, à la con-

---

(2) Which made some take him for a tool,
That Knaves do work with, call'd a Fool.
Hudibras, C. I.

currence pour l'acquisition des domaines nationaux : ce qui eût rempli plus parfaitement notre véritable objet sans créer une nouvelle monnaie, et augmenté d'un tiers la valeur des biens que nous avions à vendre, sans repousser du commerce le numéraire métallique.

Il y a une grande *bonté* à faire souvenir aujourd'hui de mon opinion, quoiqu'il y ait une grande *méchanceté* dans la manière dont vous en rendez compte. Vous dites que j'ai fait imprimer *furtivement*. Rien n'est moins *furtif* que la conduite d'un membre de l'assemblée nationale, qui fait imprimer à l'imprimerie nationale, avec le nom de l'imprimerie. Vous vous traînez à ce sujet sur les pas des gens qui me calomnièrent alors, et qui tentèrent de me faire assassiner dans les Tuileries, qui alors étaient vos amis, qui ne furent jamais les miens, qui sont jugés maintenant, et à qui vos autres amis ont succédé dans l'art perfide de tromper et d'égarer une partie de vos concitoyens.

J'ai à vous remercier encore du dénombrement que vous donnez des gens qui ne partagent pas vos sentimens, et qui regardaient avec mépris, avec horreur la fête que vous et vos amis avez donnée, sous le nom du peuple, aux assassins de ses frères d'armes.

Elle avait pour opposans, dites-vous ;

1° « Tous les ennemis des jacobins.

2° » Tous ceux qui ne voient la municipalité » qu'avec ombrage.

3° » Tous les partisans de M. de la Fayette.

4° » Toute la garde nationale » : c'est-à-dire presque tous les hommes, car la garde nationale embrasse tous les citoyens actifs, tous les fils de citoyen actif qui sont en âge de porter les armes, et tous ceux à qui l'on a conféré les droits de citoyen actif, pour les avoir constamment portées depuis la révolution.

« Enfin tous les citoyens paisibles qui ne sont » d'aucun parti, mais qui redoutent ce qui peut » altérer leur tranquillité. »

Voudriez-vous m'expliquer, monsieur, comment, après avoir énuméré dans la population de Paris toutes ces classes nombreuses, vous osez dire que le nombre des gens qui voulaient la fête de Château-Vieux était bien plus considérable encore, et qu'il s'est trouvé *quatre cent mille hommes* à cette scandaleuse fête.

Voilà le vrai : il y a paru environ *six mille* personnes, femmes pour la plupart, composant les diverses sociétés fraternelles et leurs tribunes, dirigées par vos amis : et *huit* à *dix mille* hommes appellés de tout le royaume et des pays étrangers, pour prendre part aux évènemens, dont ma lettre n'a pas peu contribué à déranger le plan,

Cette lettre qui, heureusement, n'a dégoûté que vous, comptera parmi les bonnes actions de ma vie. Elle vous a obligé à une marche rétrograde ; elle a rendu la liberté à la circulation des voitures ; elle a aidé à faire sentir qu'il était convenable que la réserve fût composée de la garde nationale toute

entière *en armes.* Vos dix mille hommes n'ont osé prendre leurs piques, malgré le décret arraché à la fin de la séance du 9, par lequel l'assemblée les autorisait à lui présenter le 15 l'hommage que leur orateur avait refusé d'apporter le 10, parce que le gros de la troupe, au nom de laquelle il parlait, n'était pas encore arrivé, et que c'était le jour des Château-Vieux, qu'on avait besoin d'elle (3).

De ces *quinze mille* individus, que vous ou vos chefs commandiez, par l'organe du général *Collot d'Herbois,* la moitié n'a pas eu le courage de partir avec le cortège ; elle s'est réunie à l'autre le soir au champ de la fédération : quand on a été bien assuré que le respect pour la discipline militaire, et que l'obéissance provisoire pour les autorités constituées, même lorsqu'elles abusent, l'emporteraient sur la douleur de voir des officiers municipaux permettre, sans aucun décret du corps législatif, que des particuliers disposassent, dans une orgie, des plus augustes propriétés nationales, sur le regret amer de voir profaner, pour honorer

---

(3) Vous ne disconvenez pas de l'arrivée de *Jourdan* ; vous cherchez seulement à jetter du louche sur ce que j'en ai dit. C'était une nouvelle déja répandue dans les gazettes, et dont le fil ne peut être bien connu que par ceux qui ont sollicité son amnistie, qui ont fait forcer sa prison, qui ont fait précéder, par son triomphe dans Arles, le triomphe de Château-Vieux à Paris. La nouvelle n'était point absurde ; car, le samedi 14, le département a été averti que Jourdan était à Villejuif ; celui-ci le fut de son côté, du décret rendu par l'assemblée, ainsi que des ordres donnés par le département, pour l'arrêter ; et il a disparu.

le crime, l'autel élevé à la patrie et à la vertu.

Vous niez le crime ; ou plutôt, sans vous hasarder tout-à-fait à le nier, vous espérez que les preuves n'en seront pas recueillies, et vous défiez de les produire.

Vous portez ce défi, tant sur les vols et les assassinats commis par les suisses de Château-Vieux à Nanci, que sur les violences et les outrages que leur escorte s'est permis contre les citoyens paisibles, dans la route de Versailles à Paris ; et sur les motions faites à grands cris dans les rues d'assassiner M. de la Fayette et M. Bailly. Là, par un heureux jeu de mots qui caractérise votre genre d'éloquence, vous dites, *il faudrait des faits et des pièces* : OU SONT-ILS? OU SONT-ELLLES?

Où sont des faits passés, monsieur? je l'ignore ; ils furent. Où sont les pièces qui les constatent? vous seul l'ignorez.

Quant à la conduite des soldats de Château-Vieux à Nanci, *les pièces sont* dans les procès-verbaux du mois d'août 1790 de l'assemblée nationale constituante, dans les rapports des commissaires civils et dans ceux des comités : ces actes ne vous semblent-ils pas assez authentiques?

Quant à l'audace insolente de vos amis venant de Versailles, et à leurs attentats contre la liberté publique, *les pièces sont* SUR VOTRE BUREAU. J'en pourrais citer un grand nombre : des citoyens qu'on a fait descendre de leurs voitures, d'autres qu'on a fait mettre à genoux, d'autres à qui on a ôté et *pris* leurs chapeaux ; d'autres qu'on a obligés de

suivre la marche, et qui se sont échappés aux premières maisons. Je me bornerai à rapporter à la note un seul procès-verbal (4) qui vous a été remis, le 10

---

(4) PROCÈS-VERBAL remis le 10 avril à M. le maire.

« Cejourd'hui, neuvième jour du mois d'avril 1792, nous » *Bernadou* et *Richard*, officiers, et *Manesse*, adjudant, tous » trois du cent deuxième régiment, avons été insultés de la ma- » nière la plus grave, vêtus du nouvel uniforme. Nous passions « aux Champs-Elisées, avec madame *Richard*, pour dîner où » nous étions attendus, au moment où les suisses ci-devant du » régiment de Château-Vieux arrivaient à Paris. Un particulier » portant un bonnet rouge au bout d'un bâton, se mit à nous jetter » des ordures. Un de nous lui observa qu'il avait tort de nous jetter » quelque chose. Nous nous trouvâmes sur-le-champ entourés » d'une infinité de personnes, qui nous dirent de crier : *Vive la* » *nation, vive Château-Vieux.* Le sieur *Richard* leur dit : *Nous* » *sommes soldats de la nation, vive la nation.* Ils voulurent ensuite » nous forcer à nous tenir nue tête, et à ajouter *vive Château-* » *Vieux*, et firent sauter le chapeau du sieur *Bernadou.* Le » sieur *Manesse* fut frappé de coups de poing, lorsqu'il se baissait » pour ramasser le chapeau du sieur *Bernadou.* Il est facile de » concevoir quelle dût être notre surprise, en nous voyant me- » nacés de toutes parts ; et par qui ? Par des hommes dont plu- « sieurs portaient l'uniforme de gardes nationales, et qui étaient les » premiers à exciter les autres. Etonnés d'une pareille conduite, » le sieur *Richard* ayant déja reçu un coup de bâton sur le bras » gauche, en parant le coup qui lui était porté à la tête, leur » demanda *pourquoi ils le frappaient.* Les assaillans, s'emba- » rassant fort peu de répondre, dirent, en lui mettant le pistolet » sur la poitrine, *mettez-vous à genoux, ôtez vos chapeaux,* » *criez vive Château-Vieux.* Fatigués de ces horreurs, nous leur » dîmes : *Vous pouvez nous assassiner, mais non nous déshonorer,* » *tuez-nous, si vous le voulez.* Plusieurs citoyens et soldats invalides

de ce mois, par l'officier-commandant, et dont vous avez négligé de rendre compte à la municipalité. Vous venez le 25 demander, *où il est ?* C'est ainsi que vous vous êtes plaint à l'assemblée nationale, au nom de la municipalité, de ce qu'elle n'avait pas connaissance de lettres du département, dont vous aviez, comme premier magistrat municipal, accusé la réception depuis un mois.

Vous voyez, monsieur, que si vous ignorez les faits, c'est votre faute. Vous me demandez les noms des coupables. Mais les connais-je ? Sont-ils mes amis ou mes protégés ? Les ai-je jamais regardés comme une corporation qui eût le droit d'exiger qu'on suspendît pour elle le règne de la loi ? Ai-je déclaré, par quelque proclamation, que je me trouvais *entre eux et mon devoir ?* Ai-je fait, avec eux, des banquets de famille, ou non de famille, aux Champs-Élisées ou ailleurs ?

Quoi, magistrat ! quand on commet un crime, vous vous croyez dispensé de le poursuivre, si le coupable ne vous est pas nommé ! Mais par toute la terre, dès qu'il y a un délit, il occasionne un procès, dont l'évènement seul fait connaître celui qui doit être puni. Quoi ! vous ne savez pas ces premiers rudi-

---

» arrivèrent sur ces entrefaites, et nous débarassèrent, non sans » peine, de ces malheureux. Et pour faire connaître la vérité d'un » évènement qui pourrait être raconté de différentes manières, » nous nous empressons d'en faire le rapport au colonel, en le » priant d'en faire part à qui il appartiendra, et avons *signé*. »

mens de la police publique, et c'est à votre vigilance que sont confiées notre vie et nos propriétés !

Lorsque c'est ainsi qu'on administre, il est douteux qu'on ait droit de se piquer d'être *un bon homme*; mais il est constant qu'on n'est pas *un bon maire*.

Vous êtes, à cet égard, d'une *naïveté* précieuse. *Vous n'aviez pas lu*, dites-vous, *vous n'avez pas même lu aujourd'hui* le placard sur lequel vous avez fait délibérer la municipalité. Vous lisez peu. Pourquoi donc écrivez-vous tant? Pourquoi écriviez-vous à M. *Schwendt*, en lui envoyant le second plan, dans lequel les mauvaises intentions étaient un peu plus masquées, que ce second plan était tout différent du premier?

Vous n'avez pas vu, dans ce second plan, le dessein d'insulter à la garde nationale, qui, chargée par le corps législatif et la municipalité, de faire respecter la loi, ne put s'empêcher de répondre au premiers coups de feu tirés sur elle et sur votre prédécesseur, et qui ont, à côté de ce magistrat, cassé la cuisse d'un soldat citoyen; et cependant, les cérémonies expiatoires étaient annoncées, elles ont eu lieu comme pour un crime; et le plus distingué de vos défenseurs officieux, M. Brissot, a dit dans son journal du 17 avril, page 432, que *des parfums furent brûlés au champ de la fédération, et* EXPIÈRENT..... Quoi?... L'action d'avoir réprimé des hommes qui, le matin, avaient assassiné deux citoyens, et qui, le soir, s'efforçaient d'en faire autant au président du jeu de paume, au premier maire

de Paris, lorsqu'il ordonnait qu'on leur lût une proclamation municipale! Vos amis, vos pareils appellent toujours *patriotes* ceux qui résistent à la loi; *tyrans* ceux qui l'exécutent. C'est ainsi que renversant l'édifice de la constitution, détruisant *la liberté*, *la propriété*, *la sûreté*, abolissant *l'égalité* qui cesse d'exister entre les gens de bien, que la loi enchaîne, et les brigands qui la violent impunément, votre secte dissout, jusques dans leurs premiers élémens, la société et l'empire.

Tout vous est bon, pourvu qu'il y ait occasion d'honorer le désordre et de semer l'anarchie. Vous répétez, sans rougir, la chose qui n'est pas, et vous pensez qu'on vous croira, parce que vous la répétez niaisement. L'autorité de *Collot d'Herbois* vous paraît plus imposante que celle des électeurs de 1789. Sur sa périlleuse parole, vous nous donnez, d'après lui seul, comme un fait, la supposition à laquelle vous ne pouvez croire, que les suisses de Château-Vieux ont été utiles à la révolution. Monsieur, j'ai vu ces suisses : pas de si près que l'a fait le pauvre *Desilles*, mais de beaucoup plus près que vous. J'étais, le 14 juillet, de la députation qui fut demander au roi leur retraite. Mon fils, revenant de la Bastille, était au nombre de ceux qui devaient les forcer à la fuite, s'ils ne l'eussent précipitée. La parole du roi reçue, j'avertis notre président que j'allais en porter la nouvelle à Paris, et tâcher de prévenir un combat, s'il était tems encore. Je rencontrai Château-Vieux arrivant du Champ-de-Mars à Sève. J'annonçai au

corps électoral, et la promesse du roi, et ce commencement d'exécution. Je passai le reste de la nuit à l'Hôtel-de-Ville, à côté de *Moreau de Saint-Méry*, qui, dans ces jours orageux, fut, avec une capacité rare, maire, ou beaucoup plus que maire. Nous espérâmes la tranquillité, pourvu que la cour fût de bonne-foi, et la retraite des troupes sincère. Je retournais, le 15 au matin, annoncer la nécessité de cette condition. Je trouvai le pont de Sève occupé par vos suisses de Château-Vieux; ils m'interdirent le passage : désespéré de voir qu'on manquait à l'engagement de la veille, je leur signifiai mon nom, ma qualité de député, le droit et le devoir qu'elle me donnait de me rendre à mon poste; je leur déclarai que ma mission était de la plus grande importance pour Paris et pour Versailles. Je leur demandai d'être mené prisonnier, s'il le fallait, à leur général. Ils refusèrent.

Un citoyen me dit, qu'en descendant la rivière, je trouverais peut-être un bateau. Je la descends. Je rencontre deux frères jumeaux, députés suppléans à notre assemblée, et qui suivaient nos séances fort exactement, MM. *César* et *Constantin Faucher*. Ils étaient avec une dame; Constantin reste à sa garde, et César me suit. Nous trouvons un batelet; nous sautons dedans; nous coupons la corde; et forcés de cotoyer long-tems un gros bateau qui nous empêchait de mettre en pleine rivière, nous risquons d'être arrêtés. Les suisses avaient, de dessus le pont, vu notre manœuvre;

une patrouille de huit hommes accourait ; elle arriva comme nous débouchions ; elle nous mit *en joue*, en criant, *à terre*, *à terre*. Je n'ai pas l'habitude d'avancer pour reculer ; et je dois au jeune *César Faucher* de certifier, qu'il n'eût pas plus d'envie d'obéir que moi. *Mon camarade*, lui dis-je, *ces gens-là ne tireront pas : ils comprendront qu'aujourd'hui il y aurait pour eux quelque inconvénient à tuer un député des communes* EN COSTUME : et nous ramames au large. Les suisses remirent l'arme au bras. Cet exploit de leur part n'est pas brillant ; mais il montre qu'ils osaient résister, jusqu'à la menace, à un représentant du peuple retournant à ses fonctions. Il montre combien on abuse les parisiens en voulant leur persuader que ces hommes étaient des coopérateurs de la révolution. S'ils y ont aidé en quelque chose, c'est comme le despotisme dont ils étaient les agens, et qui les avait choisis parmi ses plus fidèles. Je venais les dénoncer à l'assemblée nationale, quand le roi, arrivant et se jettant dans nos bras, suspendit tout autre sentiment, toute autre pensée, et changea entièrement la position.

C'est ainsi que j'ai fait connaissance avec ces soldats, par rapport auxquels vous avouez n'avoir fait que suivre des instigations étrangères. *L'arrivée*, dites vous, *des suisses de Château-Vieux dans nos murs était annoncée depuis long-tems....* Par qui? par les mêmes personnes qui avaient projetté de les offrir aux citoyens, aux villes, aux campagnes, à

l'armée sur-tout en exemple de rebellion. *On ne parlait que des fêtes qu'ils recevaient sur leur passage....* De qui? Des sociétés affiliées au club dominateur, et qui se font obéir dans les départemens, par la crainte, comme il le faisait encore il y a peu de jours à Paris. Vous nous citez vos œuvres au loin, et en préparatifs, comme des raisons suffisantes de vos œuvres au milieu de nous et en exécution. Qui ne sait qu'une araignée en étendant sa toile, se donne le moyen de recevoir des impulsions éloignées, celles qu'elle desire, et de porter rapidement sa force, où l'appelle son intérêt. Laissez lui terminer son ouvrage; et l'armure et le courage et l'intelligence de l'abeille laborieuse, ne l'empêcheront pas d'être dévorée : à la moindre résistance, le monstre l'enchaînera d'un triple fil. Voilà, monsieur, l'image fidèle et la mécanique insidieuse des clubs à présidence, à secrétariat, à correspondances, renforcés d'archives, d'affiliations, de députations réciproques, et de comités centraux.

Le peuple n'est plus libre. Dans les assemblées primaires et dans les électorales, on maîtrise son choix; on calomnie, on menace ceux qui croyent voir hors du club le mérite et la probité.

Dans les tribunaux de justice, dans les corps municipaux, dans les directoires et les conseils de district et de département, dans l'assemblée nationale même, on poursuit, par l'injure, quiconque annonce le dessein de vouloir *la constitution, toute la constition, rien que la constitution.* On dit que ces ci-

toyens, qui respectent leur devoir et leur serment, ne sont pas *à la hauteur de la révolution.* On soutient que cette révolution *dure encore*, afin d'employer encore les moyens violens auxquels la constitution a dû mettre un terme. On annonce publiquement le dessein de renouveller, avant le tems, toute la magistrature et tous les corps administratifs. On donne des listes de proscriptions; elles sont obéies dans plusieurs départemens. M. *Doppet* fait aux Jacobins la motion de *déclarer*, dans l'intérieur du royaume, *la guerre* aux citoyens qui déplairont à la société. M. *Merlin* fait celle de destituer le roi, et si cela ne suffit pas, de l'assassiner, pour ôter le prétexte de la guerre extérieure.

Et vous trouvez étrange que je dise que, si les quatre-vingt-deux autres départemens n'avaient pas entièrement raison de se fier au courage des citoyens de Paris, à notre attachement inviolable pour la constitution, ils enverraient garder le roi et les grandes propriétés nationales! Vous prétendez que je les y invite. Non, monsieur, je ne les y invite pas; je leur demande, au contraire, de ne pas cesser de compter sur notre honneur et sur notre patriotisme, qui ne trahiront point leur attente.

Vous avez pu une fois, après avoir voulu nous ôter nos armes protectrices de la liberté, et lorsque la prudence du général nous les a eu rendues, profitant de notre admirable discipline, nous retenir dans nos quartiers, privés, sous le mousquet, du droit de pétition, et disposer de l'autel de la pa-

trie pour des hommes qui ont en tout méconnu ses loix. Mais si vous tentez encore quelque chose de pareil, sachez que nous sommes éclairés par l'expérience, et qu'avant que le délit soit consommé, vous serez dénoncé à l'assemblée nationale ; sachez que vous serez par elle envoyé à Orléans, comme magistrat prévaricateur, comme dépositaire infidèle des propriétés publiques, comme corrupteur d'une faible partie de vos concitoyens, à qui vous laissez croire qu'ils sont les souverains de la nation entière.

Devait-on, dites vous, arrêter avec des bayonnettes et du canon un rassemblement paisible, des danses et des chants ? Non, monsieur; mais vous deviez empêcher, dès le lundi 9, que ces danses et ces chants ne fussent mêlés de *motions d'assassinats ;* mais vous deviez empêcher, le dimanche suivant, que le monument de la place de Louis XV fût voilé, et qu'on brisât, qu'on emportât la guirlande d'olivier en bronze doré, qui ornait le piédestal.

Un de vos avoués dit, dans le Patriote français, que cela s'est fait par *un instinct populaire*, et que quand vous l'avez vu, vous avez *conseillé* que ce désordre cessât : votre *instinct de maire* aurait dû le prévenir.

Il aurait dû sur-tout préserver de toute atteinte le champ de la fédération et l'autel de la patrie. Rien n'est odieux de votre part, comme de pervertir le petit nombre de citoyens, que vous appellez *peuple*, en leur persuadant que par-tout

où ils sont rassemblés en groupes ils sont les maîtres de l'empire, et qu'ils peuvent disposer des propriétés publiques et particulières. Ces délits, monsieur, ne s'oublient point ; ils impriment sur un magistrat une tache ineffaçable ; ils renferment le plus dangereux des crimes de lèze-nation, car ils ont pour objet de renouveller les ordres et les distinctions, et peu importe que ce soit en les transposant; ils ont pour objet d'armer les citoyens les uns contre les autres. Vous dites que le *peuple* a voulu la fête; vous le dites au moment même où vous venez de dénombrer *le peuple* qui ne la voulait pas. Vous dites que l'on calomnie le *peuple*. Vous insinuez que ceux qui ne sont pas vos amis sont *ennemis du peuple*. Vous trouvez ce *peuple* dans quinze mille ames. Vous l'opposez à la garde nationale; qui comprend le *peuple* tout entier, à la seule exception des mendians et des domestiques. Dans un autre de vos écrits, vous l'opposiez à la bourgeoisie : qualité qui n'existe pas plus aujourd'hui que la noblesse abolie pour toujours. Vous avez beau faire, monsieur, pour créer en France deux peuples, et pour les mettre aux mains : nous avons irrévocablement établi l'*égalité* ; et malgré vos efforts, dussiez-vous y perdre ce qui reste de votre petite armée, il n'y aura jamais en France qu'une nation et qu'un public.

Ils ont apprécié votre conduite; ils sont fatigués des calomnies, des intrigues, des menaces, des délits plus graves encore de vos amis, La nation veut

être libre et souveraine; elle en a le droit et le pouvoir. Elle a nommé des magistrats, des administrateurs, des représentans; elle leur a délégué à chacun une certaine partie de son autorité; elle ne souffrira plus qu'on la leur ravisse; elle sent que les attaquer, c'est l'attaquer elle-même. Elle s'apperçoit qu'elle a été conquise insensiblement par de faux semblans de patriotisme qui ne cachaient que le desir des places, de l'argent et de l'autorité; elle gémit sous les abus outrageans de la conquête; elle se voit de toutes parts enchaînée sous un despotisme nouveau. Elle ordonne, par la voix publique, que ce despotisme soit fini.

Et ne dites pas qu'en vous exprimant ainsi, la volonté générale qui se manifeste dans tout l'Empire, et dont je ne suis que l'écho, je fasse des motions incendiaires, que je provoque contre vos amis l'exercice de la force dont ils ont tant abusé.

La force, monsieur! Elle commence à n'être plus nécessaire. Au crime devenu impuissant, il suffit de la peine que lui inflige la honte, et à la folie d'avoir à supporter le faix du mépris.

Ceux de vos consorts qui n'ont pas perdu toute prudence, sentent l'embaras de leur position chancelante. Ils voyent leur péril, et pour le conjurer, ils tâchent de persuader que c'est celui de l'état. Ils se mettent à gémir des tristes effets des divisions intestines qu'ils ont formentées; ils réclament enfin l'union. Sans doute il faut que les bons français se réunissent, et ils commencent à le faire; il faut que, d'un bout du royaume à l'autre,

nous n'ayons qu'un même zèle et qu'une même volonté, pour soutenir par d'héroïques efforts la guerre universelle, la guerre aggressive où nos amis nous ont poussés. Mais ne prétendez plus que cette union puisse être désormais celle des esclaves que leurs maîtres commandent arbitrairement et font obéir. N'espérez pas qu'elle résulte de l'abnégation des droits naturels et sociaux, et de la foi, de l'hommage que rendrait, de la soumission absolue que promettrait la nation entière aux différens clubs des jacobins, aujourd'hui perdus par leur démence et leurs fureurs. L'union doit avoir lieu et l'aura. Elle naîtra de la noble, sage et patriotique résolution que tous les jacobins honnêtes-gens prendront de se fondre dans la nation entière, qui enfin est organisée et qui doit toujours durer; de l'abandon où vont tomber les autres membres des sociétés inconstitutionnelles. Un décret du 6 avril a supprimé toutes les corporations ecclésiastiques et laïques, et réuni leurs propriétés à la masse des biens nationaux. Obéissez aux loix, messieurs; en quoi valez-vous mieux que les frères cordonniers et les frères tailleurs qui ont bien obéi?

Mesurez vos forces, celles de vos partisans, celles de la nation qui secoue votre joug. L'ange de la France les pèse : osez regarder le fléau de la balance.

Dans la tentative que vos amis et vous, monsieur, avez faite pour chasser de l'hôtel-de-ville le buste de votre prédécesseur et celui du premier général de la

liberté, vous avez pu reconnaître où en est l'opinion publique, fille de la philosophie, reine du monde. Vous le voyez par le succès qu'ont les vérités ingénues que mon devoir m'oblige à vous mettre sous les yeux. Vous avez été témoin du sort des trois intrigans qui, après que la révolution fut faite, et pour en recueillir le fruit, trompèrent avant vous les bons citoyens : leur chûte a été sans retour. Vous voilà connu comme eux, dans votre rôle plus subalterne. La même destinée vous attend ; elle plane sur votre tête ; elle vous enveloppe : l'heure fatale est arrivée : vous n'êtes déja plus, et voici le moment de pardonner à vos mânes.

DU PONT,

ancien député de Nemours à l'assemblée nationale constituante.

De l'Imprimerie de l'Auteur.